

## Lutte contre le décrochage scolaire Instruction concernant la mobilisation du droit au retour en formation et le maintien en formation au service de la lutte contre le DS

---

### *Circulaire du 12 avril 2017*

- **Nouvelle ambition pour la rentrée 2017** : réduire le nombre de sortants du système scolaire à **80 000 jeunes**.
- **21%** des élèves ayant échoué pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'examen du bac GT ne se réinscrivent pas ; **66%** en lycée pro.

#### **I. Rendre effectif le droit au retour en formation**

##### ▶ **Nouvelles conditions d'inscription aux examens favorisant le retour en formation**

- Possibilité de **s'inscrire aux examens jusqu'en mars** pour les jeunes revenant en année de terminale de formation
- 16-18ans qui ont abandonnés -5mois : **prime de reprise d'étude** (600€)

#### **II. Des possibilités nouvelles de maintien en formation après un échec à l'examen**

##### ▶ **Deux dispositifs nouveaux favorisant le maintien en formation**

- **Réinscription** des élèves ajournés dans leur établissement d'origine
- Droit à la **conservation des notes** étendue aux séries GT (5ans)

##### ▶ **Ajustement de l'orientation** qui peut se traduire par un changement de série ou de spécialité

##### ▶ **Mieux informer les jeunes et leurs familles**

- **Campagne de communication** pour mieux informer
- **Site « Reviens te former »** (Onisep) : rappel immédiat par des conseillers
- **Rappel des informations lors des résultats des examens** sur internet et sur les relevés de notes
- EPLE, CIO etc. **relayent l'information** auprès des lycéens

#### **III. Piloter la politique de maintien en formation**

##### ▶ **Anticipation des moyens** nécessaires, prévention et accompagnement, **élaboration de réponses adaptées** aux difficultés des élèves

##### ▶ **Dans les académies : mobilisation** des CE et des inspecteurs territoriaux → identifier les difficultés et accompagner les équipes dans la mise en œuvre du droit au maintien en formation

##### ▶ **Dans les établissements :**

- Définir une **politique de maintien en formation** (basée sur des données précises : nombre et proportion d'élèves ajournés, taux de réussite à la session suivante), intégrée au **PE**
- Réflexion menée dans le cadre du **conseil pédagogique** pour l'information des élèves/familles en début d'année, **l'accompagnement des élèves au moment de la publication des résultats...**
- Cette politique intègre donc **l'aménagement du parcours** au regard du profil, des acquis (notes) et du projet de l'élève

##### ▶ **Accompagner les élèves ajournés à l'examen**

- **Lycée pro** : les élèves **renoncent plus souvent** à s'engager de nouveau dans la préparation de l'examen
- **L'accompagnement** commence par **l'information**, en amont de l'examen
- Inciter les élèves, confrontés à l'ajournement, **persévérer**
- Veiller à ce que des **membres de l'équipe éducative soient présents** auprès des élèves **lors de la publication des résultats** et/ou qu'un contact téléphonique puisse être établi avec l'élève (ou ses représentants légaux) lors des jours qui suivent la notification de son ajournement à l'examen
- Accompagner au début de l'année scolaire suivante : conseil, aménagement du parcours...